

Le SMISP est le Syndicat des Médecins Inspecteurs de Santé Publique.

Il représente les MISP à 80% dans les commissions administratives paritaires, et sur les 500 MISP en exercice, environ 250 sont adhérents au SMISP.

Le SMISP est membre de l'Union Confédérale des Médecins Salariés de France (UCMSF).

Le SMISP est à l'origine du projet de praticien de santé publique et de fusion avec le corps des PH.

Strasbourg 13 septembre 2006

**Le métier de Médecin Inspecteur de Santé Publique (MISP):
enjeux professionnels et de santé publique de la fusion avec les Praticiens hospitaliers**

INTRODUCTION

Le grand public connaît-il les MISP ?

Non, mais il a souvent entendu parler de la DDASS.

Il connaît le terme « les enfants de la DDASS » (sauf que depuis les années 80 c'est le Conseil général et non plus la DDASS qui gère l'aide sociale à l'enfance), il a vaguement entendu parler de la DDASS au cours de l'affaire « des disparues de l'Yonne » car effectivement la DDASS a un rôle de contrôle des établissements médico-sociaux, et il a pu lire des communiqués repris par la presse où il est dit de contacter la DDASS suite à des cas de méningite (par exemple après contacts dans une boîte de nuit), mais en général c'est alors la Préfecture qui communique car c'est elle qui constitue l'autorité administrative qui coordonne les actions de l'Etat au niveau du département.

La DDASS direction départementale des affaires sanitaires et sociales intervient sur 3 domaines : sanitaire, médico-social et social qui souvent s'entrecroisent comme par exemple la promotion et la prévention de la santé publique .

Le domaine sanitaire est mieux connu des PH : avec la lutte contre les épidémies et endémies, la tutelle et le contrôle des établissements sanitaires (en lien avec l'ARH), la protection sanitaire de l'environnement, et le contrôle des règles d'hygiène.

Le domaine médico-social est un peu moins connu : il s'agit de la tutelle et du contrôle des établissements médico-sociaux (handicapés, maisons de retraite...) avec une grande partie de la compétence en cours de transfert au Conseil Général.

Le domaine social est le moins connu du milieu médical: intégration, insertion, solidarité, développement social, avec là aussi une grande partie de la compétence (comme le RMI...) transférée au Conseil Général, ou avec une implication plus forte du niveau local (communal ou intercommunal) pour le développement social..

Au niveau régional la DRASS a plus un rôle d'observation, d'analyse des besoins, de programmation (PRSP, SROS...), d'évaluation des politiques et d'allocation de ressources dans les 3 domaines (en lien avec l'ARH ou le Conseil Général).

Et les MISP là dedans ?

Il sont environ 450 à 500 à travailler dans ces 2 structures et à y apporter leur compétence médicale et de santé publique. Il s'agit des seuls médecins statutaires de la fonction publique d'Etat, diplômés en santé publique, recrutés sur concours national et titularisés après une formation à l'emploi d'un an à l'Ecole Nationale de la Santé Publique (école en voie de devenir la future EHESP) à Rennes. Ils ont une position d'interface avec les professionnels de santé et sont garants du respect de la déontologie médicale dans les pratiques administratives. D'autres MISP en plus petit nombre (environ une centaine) travaillent en position de détachement auprès d'autres ministères (Justice, MAE...), d'agences sanitaires, ou diverses institutions nationales ou internationales (Europe, OMS...).

Au cours de cette session une présentation du métier de MISP (par Béatrice Broche) puis un historique de la santé publique (par Jacques Raimondeau) et du rôle des MISP au cours du siècle dernier seront d'abord abordés. Puis seront analysés des expériences de PH ayant soit travaillé sur la planification avec des MISP (Marie José Raynal), soit étant devenu eux-mêmes MISP (Brigide Maigret) . Enfin sera abordé le contexte démographique et économique actuel des métiers de santé publique, et le projet de fusion avec le corps des PH, projet qui devrait permettre une plus grande mobilité entre la santé publique exercée à l'hôpital ou en population générale (par Joëlle Le Moal).

Dr Bernard Faliu
Président du SMISP